

L'an deux mil dix-huit, le treize octobre, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 18 octobre 2018.

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2018**

Le dix-huit octobre deux mil dix-huit, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Cathelyne KERSSIES – Monique TREHEL – Pascale MOUSSET – Gwénaëlle MARTIN - MM. Pascal PERRIN – Serge RIVIÈRE – Olivier TREHEL – Olivier BOIXIÈRE – Antoine DECONCHY – Pascal BOURSICOT – Pascal LORRE

Absents excusés : Mmes Martine BUGEAUD (procuration à Mme Pascal PERRIN) Solène DEVAUX (procuration à Mr Pascal BOURSICOT)– Alain BRIOT (procuration à Mr Pascal BOURSICOT)

Absent : Mr Johnny LEPERE

Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle MARTIN

1/ Présentation du projet d'aménagement du cimetière

Monsieur Roch de CREVOISIER, architecte urbaniste et Monsieur AOUSTIN du Cabinet QUARTA présentent à l'assemblée le projet d'aménagement du cimetière.

Rappel des objectifs

- Faciliter l'entretien des espaces avec une gestion sans pesticide : poursuite de la démarche zéro-phyto
- Assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et faciliter les déplacements
- Requalifier et sécuriser l'entrée du Bourg

Etat des lieux actuels

- Un accès au cimetière en partie haute du parking très peu utilisé (impression de porte dérobée)
- Allées gravillonnées ce qui ne facilite pas le déplacement des personnes à mobilité réduite
- Ossuaire non mis en valeur
- Plus aucune place de disponible dans le columbarium
- Points d'eau en mauvais état

Propositions

- Supprimer le gravier dans les allées secondaires et le remplacer par un engazonnement qui sera entretenu par des engins mécaniques
- L'allée principale sera en dalles engazonnées ou en enrobé
- Remplacement des fontaines vieillissantes
- Agrandissement du columbarium avec mise en place de cases superposées

- Création d'un jardin du souvenir dans un espace mi-clos
- Remise en valeur de l'ossuaire
- Favoriser l'entrée du cimetière par le haut du parking avec création d'un abri couvert sur le côté qui servira d'espace d'accueil et de local pour les poubelles
L'entrée actuelle ne servira essentiellement qu'à l'accès de différents engins.
- Déplacement du calvaire afin d'aménager une placette qui facilitera le rassemblement des personnes lors de différents offices
- Sécurisation de l'entrée du bourg avec l'objectif de réduire la vitesse par l'aménagement d'un plateau et la végétalisation le long du mur du cimetière

Le coût de l'opération est estimé à 143 000 € HT

Début des travaux : Mai 2019 avec l'objectif qu'il soit opérationnel à la Toussaint 2019.

Avant le lancement de la consultation, une réunion est prévue dans les prochaines semaines pour présenter le projet. Les élus devront communiquer la liste des personnes intéressées par cette présentation.

Monsieur Le Maire souhaite profiter de ces travaux pour élaborer un règlement intérieur du cimetière. Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor, dans le cadre de ses missions, peut se mettre à disposition du personnel administratif afin de réaliser ce document, accompagner et suivre les procédures de reprise de concession.

Coût : 1 645 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

2/ Participation financière aux sorties scolaires

Suite à une demande formulée par l'école St Yves pour un séjour découverte en 2019, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de verser la somme de 50 euros par élève scolarisé et domicilié sur la commune.

Dorénavant, ce financement portera sur un projet pédagogique (plusieurs jours) par an et par école avec un plafond de 1 500 euros.

3/ Budget communal : décision modificative n° 2

Après délibération et sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	
2188 - 164 Jeux extérieurs	+ 800 €
2188 - 172 Matériel divers	+ 10 000 €
2315 - 164 Aménagement extérieur aire de jeux (création)	+ 4 100 €
2315 - 175 Travaux de voirie 2018	+ 1 600 €
2313- 174 Réfection toiture restaurant	- 16 500 €

Lu et approuvé
Le Maire,
Pascal PERRIN